AVIS A LA POPULATION

AUTORITES COMMUNALES

- M. Michaël My ayant remis sa démission au 31.12.2025, les Autorités communales remercient chaleureusement M. Michaël My pour l'agréable collaboration et l'excellent travail accompli durant son mandat au sein du conseil communal.
- Sur proposition des mandataires de la liste d'*Entente villageoise*, le Conseil communal a nommé, dans sa séance du 8 janvier 2026, M. Jean-Marc Roy, nouveau conseiller communal. Il a débuté son mandat à cette même date.
- Nous remercions vivement M. Jean-Marc Roy pour son engagement dans la vie politique de notre commune.
- Dans la foulée, le Conseil communal enregistrait une seconde démission pour 2026, celle de Mme Sarah Christe.
- Les Autorités communales cherchent donc un/e nouveau/elle Conseiller/ère rapidement. Merci aux intéressés de bien vouloir prendre contact avec M. Valentin Schnyder 078/819 23 88.

Législature 2023-2027 : la répartition des dicastères a donc subi quelques modifications :

Administration, finances, police locale, travaux publics, affaires juridiques, cartel des sociétés locales	**Anne Sulliger, Maire**	076/ 247 71 00
Tourisme, embellissement	**Sarah Christe, Conseillère**	079/ 719 76 36
Instruction publique, bâtiments communaux	**Pierre Falbriard, Conseiller**	079/ 460 49 69
Police des constructions, œuvres sociales, agriculture, forêts, cabane forestière	**Jean-Marc Roy, Conseiller**	077/ 407 00 02
Service des eaux et épuration, déchets, cimetière	**Jean-Marc Régnier, Conseiller**	079/ 608 92 80

VICE-MAIRE

Le Conseil communal a nommé M. Jean-Marc Regnier au poste de vice-maire pour l'année 2026.

Tournez svp →→

ALARME

Un essai de sirène est prévu le **mercredi 4 février 2026 entre 13h30 et 14h00**.

ECOPOINT - PET

L'Ecopoint communal situé à côté de la fontaine (Milieu du Village 3) est ouvert :

Lundi de 8h00 à 9h00
Mercredi de 16h30 à 18h30
Samedi de 9h00 à 11h00

Désormais un conteneur à PET est à disposition.

BRANCHES DECHARGE 'LA FINATTE'

Correctif concernant la dimension des branches mentionnée dans le 'MEMO Déchets 2026' ainsi que dans le tout-ménage envoyé en octobre 2025 → **En fait, il n'y a aucune restriction concernant le diamètre des branches.**

Les branches de plus de 12 centimètres peuvent donc être déposées à la décharge de 'La Finatte'.

VENTE DE BOIS DE FEU 2026

Les personnes qui souhaitent acquérir du bois de chauffage sont priées de remplir le bulletin de commande qui se trouve ci-dessous et de le **remettre, jusqu'au 1er mars 2026**, à :

Recette communale, Milieu du Village 2, 2943 Vendlincourt
ou par email : info@vendlincourt.ch

La liste des lots adjugés et l'indication du lieu seront communiquées ultérieurement aux acquéreurs.

✂----------

Commune de Vendlincourt

Bulletin de commande de bois de feu 2026

Essence/catégorie	Prix	Quantité/nombre de stères
Hêtre quartier	**Fr. 100.-/stère**	……

Nom/Prénom _____

Adresse _____ Téléphone _____

_____

Date _____ Signature _____

Vendlincourt, le 27 janvier 2026 Le Conseil communal